

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt cinq, le vingt sept juin, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

**Etaient présents :** M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO, Adjoint, Mmes HOCINE, VINCENT, LAVERT

Absent excusé : Loïc CHEVALIER donne procuration à Elodie LAVERT

Absents : Yann VALLO, Alain SENDRA

Secrétaire élue pour la séance : Elodie LAVERT

Date de la convocation : 20 juin 2025

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

**2025-33/ OBJET : Souscription d'un emprunt pour le financement des travaux d'aménagement du Bourg et de la réhabilitation d'un appartement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Considérant que pour les besoins de financement des travaux d'aménagement et de sécurisation du Bourg et pour le projet de réhabilitation d'un appartement, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 150 000 €.

Considérant la consultation lancée auprès de quatre banques : Crédit Mutuel, Crédit Agricole Loire/ Haute Loire, La Banque Postale et La Caisse d'Epargne pour un prêt de 150 000 € sur 20 ans à taux fixe

Considérant l'offre de prêt, les caractéristiques et les conditions générales présentées par le Crédit Mutuel

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** De contracter auprès du Crédit Mutuel un emprunt de 150 000 € sur une durée de 20 ans, à taux fixe, pour financer les travaux d'aménagement et de sécurisation du Bourg et pour le projet de réhabilitation d'un appartement

**Article 2 :** D'approuver les caractéristiques du contrat de prêt suivantes :

|                      |                                 |
|----------------------|---------------------------------|
| Montant en Euros     | 150 000 €                       |
| Objet                | Financement des investissements |
| Durée en mois        | 240                             |
| Taux fixe            | 3,50 %                          |
| Périodicité          | Mensuelle                       |
| Type d'amortissement | Linéaire                        |
| Frais de dossier     | 150 €                           |

**Article 3 :** D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le contrat et l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus

**Article 4 :** Dire que les sommes nécessaires au paiement des intérêts de ce prêt sont inscrites au budget 2025

Ont signé au registre M. le Maire et le secrétaire de séance

La secrétaire de séance  
Elodie LAVERT



Le Maire  
Christian DUPUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202038-20250627-2025-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2025